

Réunion du Conseil du 21 mars 2014

Présents :

Alain Delhoume maire, Jean Paul Mariaud, Serge Roux, Bernadette De Angéli, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch adjoints, Jean Paul Gadaud, Jacques Guy, Joëlle Duquéroix, Sylvie Tête-Léonard, Patricia Lansade, Lionel Guillot, Séverine Desbourdelle.

Excusés :

Thierry Fournier (sans délégation),
Jean Michel Lévêque avec délégation à Alain Delhoume,
Christian Principaud avec délégation à Jean Paul Gadaud,
Véronique Barinotto avec délégation à Serge Roux,
Rémy Goursaud avec délégation à Jean Paul Mariaud

Géraldine Tisseron assiste à la séance du conseil.

Sylvie Tête-Léonard est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

En préambule, le maire souhaite remercier tous les élu(e)s pour l'excellent travail réalisé tout au long de la mandature au sein des différents conseils et tout particulièrement Jean-Paul Mariaud et Jean-Paul Gadaud qui ne se représenteront pas aux prochaines élections municipales de mars 2014, pour leur engagement personnel dans la vie municipale depuis de nombreuses années.

1. Examen des comptes administratifs 2013

Sous la présidence de Jean Pierre Floc'h, le Conseil passe à l'examen des comptes administratifs 2013 présentés par Jean Paul Mariaud.

Budget principal

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à :

1 314 237,30 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à :

1 492 977,41 €

Investissements

Les dépenses d'investissement s'élèvent à :

1 054 967, 91 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à :

549 053,21 €

Le déficit de la section d'investissement se situe à 253 445,57 €, en légère diminution par rapport à l'année 2012 mais toujours dans l'attente de l'intégration de la recette liée à la vente de la troisième tranche de la Gagnerie.

Affectation des résultats

L'excédent de fonctionnement est de **178 740,11 €** (supérieur aux 95 500 € initialement prévus au budget du fait de l'intégration des ventes des terrains du cabinet médical et de la boulangerie) et va servir en totalité à

couvrir les besoins d'investissements.

Budget d'aide sociale

Il est clos à hauteur de 9 584,47 € en recettes et 15 061,33 € en dépenses soit un déficit de **5 476,86 €** dû à une erreur de transcription du CA 2012. Le rattrapage sera à faire sur le budget 2014.

Budget de la Gagnerie

Les dépenses s'élèvent à 137 886,51 € et les recettes à 159 776 €, soit un résultat excédentaire de **21 889.49€**. Celui-ci n'est pas significatif car le solde des dépenses d'aménagement n'est pas réglé sur l'année 2013.

Le Conseil décide à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif 2013, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et précise qu'ils seront portés au Budget Primitif 2014.

Puis le Maire présente les comptes de gestion qui reprennent l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable. Ces résultats sont conformes aux résultats des comptes administratifs.

Le Conseil après avoir pris connaissance des résultats figurant sur les comptes de gestion 2013 et après en avoir délibéré décide d'approuver les Comptes de Gestion du

budget principal et ses annexes.

2. Trésorerie

Monsieur le Maire expose que la commune s'est engagée dans des investissements importants faisant l'objet de subventions toutes aussi conséquentes.

Les plans de financements validés dans les conseils municipaux précédents montrent que ces programmes sont maîtrisés, mais nécessitent une avance de trésorerie.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide :

- de lancer une consultation pour une ligne de trésorerie.

- d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

- d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir à la suite de la décision prise lors du prochain Conseil Municipal.

Réunion du Conseil du 28 mars 2014

19 h 00

Présents :

Alain Delhoume, Serge Roux, Bernadette De Angéli, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, Véronique Barinotto, Jacques Guy, Bernard Trouville, Joëlle Duquéroix, Philippe Cortès, Jean Luc Dufour, Sylvie Tête-Léonard, Patricia Lansade, Marie-Claire Dupic, Lionel Guillot, Thierry Lachaise, Séverine Desbourdelle, Aurélie Teillou, Cécile Adam.

La séance est ouverte sous la présidence d'Alain Delhoume maire qui rappelle les résultats des élections municipales du 23 mars 2014 :

Inscrits 1588, votants 1039, blancs ou nuls 300, exprimés 739, liste Saint-Gence avec vous 739

et déclare les membres du Conseil municipal cités ci-dessus élus avec 739 suffrages et installés dans leurs fonctions.

Puis, sous la présidence de Jean-Pierre FLOC'H, doyen d'âge, Cécile ADAM assurant le secrétariat et Aurélie TEILLOU et Thierry LACHAISE faisant fonction d'assesseurs, a été élu à l'unanimité (19 voix) :

Maire : Alain DELHOUME

Il est ensuite procédé dans les mêmes formes et sous la présidence d'Alain Delhoume, maire, à l'élection des adjoints.

Cécile ADAM assurant le secrétariat et Aurélie TEILLOU et Thierry LACHAISE faisant fonction d'assesseurs, ont été élus à l'unanimité (19 voix) :

1er adjoint : Serge ROUX

2ème adjoint : Bernadette de ANGELI

3ème adjoint : Christian DUBREUIL

4ème adjoint : Jean-Pierre FLOC'H

5ème adjoint : Véronique BARINOTTO

Le Maire a invité les nouveaux élus à continuer et amplifier le bon travail réalisé lors de la précédente mandature pour poursuivre le développement harmonieux de Saint Gence.

Dans ce cadre, il a remis à chaque membre du Conseil Municipal la charte de l' élu local, approuvée par l'Assemblée Nationale le 12 novembre 2013.